

D.2020.09.23.5.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

5 - GESTION DU PATRIMOINE
5.10 - Protection des ouvrages Tisséo : Prolongation de la durée de la mission d'un vacataire.

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2019.02.06.8.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical approuvait le recrutement d'un vacataire pour une durée maximum de 18 mois.

Pour rappel, les missions identifiées par Tisséo-Collectivités sont des missions de conseil portant sur l'analyse technique de dossiers de travaux projetés à proximité des ouvrages lui appartenant ; elles comprennent :

- la formulation d'avis techniques sur l'incidence de travaux de tiers sur l'intégrité des ouvrages de Tisséo-Collectivités (tunnels, station, viaducs, trémies...);
- la proposition de prescriptions quant aux mesures préventives à mettre en œuvre pour prévenir les désordres sur ces structures pendant les travaux du tiers ;
- la proposition du dispositif de surveillance de ces structures à mettre en place pendant les travaux du tiers ;
- la formulation d'un avis sur le comportement des structures pendant les travaux du tiers.

Le vacataire produit des analyses et formule des avis techniques dans le domaine du génie civil, ce afin de préserver l'intégrité des ouvrages Tisséo.

Dans le contexte de la crise sanitaire dû à la pandémie du COVID 19, les missions exercées par le vacataire ont été retardées, notamment sa contribution à l'actualisation des guides de protection métro et tramway ainsi que la construction d'un guide historique de la construction du métro. Or, la vacation est arrivée à échéance le 18 août 2020

Par conséquent, il est proposé à l'approbation du Comité Syndical la reconduction de la vacation pour une durée complémentaire de 6 mois, en conservant les mêmes conditions financières. Cette vacation sera rémunérée sur la base du forfait brut de 735 € par journée intégrant le travail de préparation ainsi qu'un déplacement mensuel à Toulouse.

A la demande de Tisséo Collectivités, le vacataire pourra être amené à se rendre à Toulouse dans le cas de traitements de dossier spécifique. Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement à hauteur de 220 € HT (le déplacement supplémentaire).

La prise en charge de ces frais par Tisséo Collectivités sera effectuée par remboursement sur présentation de justificatifs.

Le budget prévisionnel affecté à ces vacations est d'environ 22 K€ (charges salariales et patronales incluses) pour la période concernée.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 AUTORISE le Président à recruter un vacataire pour une durée maximum de 6 mois.

ARTICLE 2 FIXE la rémunération de vacataire à 735 € brut pour une journée d'intervention dans la limite de 22 k€ et de 25 vacations.

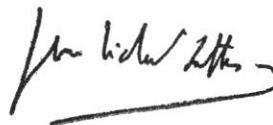
ARTICLE 3 DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ARTICLE 4 DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES